

Histoire de la colonisation belge au Congo 1876-1910 par CoBelCo. (Critique 9, Le Caoutchouc)

Voilà une drôle de manière de commenter cette histoire en la faisant débiter avant l'AIA (Association Internationale Africaine) et en couvrant l'époque AIA (1878-1884) puis toute la période EIC (État Indépendant du Congo 1885-1908) et deux années de la colonie du Congo belge (1909-1910) qui sont les seules, du reste, justifiant le titre de « colonisation belge »

CoBelCo nous habitue à ces approximations historiques et son problème est moins ce qu'elle raconte que ce qu'elle ne raconte pas. C'est donc à cela que je vais essayer de remédier car, comme le dit Bernanos, le scandale n'est pas de dire la vérité, mais c'est de ne pas la dire tout entière ; mais en restant conscient, comme l'affirme Bergson que toute vérité n'est qu'une route tracée à travers la réalité

Pour rester correct envers CoBelCo, leurs textes se rapportant au titre développé, seront présentés en entier ou partiellement en écriture italique et mes commentaires ou mes ajouts le seront en écriture normale ; je le ferai paragraphe par paragraphe et je renverrai parfois à des écrits plus anciens de mon Blog ou à mes livres ou à d'autres publications.

Le Caoutchouc

Les récoltes de caoutchouc extrait des lianes comme on le voit sur une photo du C. Anti-Slavery International, débutèrent à partir de 1893 jusqu'en 1912. Le système consistait à la mise en place d'auxiliaires et de sentinelles originaires de la région, dans les villages pour forcer ces populations à récolter le caoutchouc. Ceux-ci étaient souvent la cible de représailles de la part des villageois qui devaient récolter le latex et l'amener aux postes de l'état ou des sociétés, sous forme de boule, voire de lanières. Certains villages étaient exemptés mais devaient par contre assurer la sustentation de leurs bourreaux. Il régnait un véritable chaos dans certains districts comme celui du Kasai où la famine et le trafic d'esclaves étaient à leur comble. De nombreuses femmes étaient prises en otages et mouraient parfois d'inanition, cela était provoqué notamment par Matthys en 1899 dans le district des Bangala.

Dans ce premier paragraphe CoBelCo, à son habitude, survole l'histoire de très loin. Avant 1893 et depuis 1887, l'EIC a déjà exporté 597 tonnes de caoutchouc et dans son livre Jeannest parle de caravanes du Haut Congo qui vendent en 1869, de la gomme élastique aux factoreries ; la récolte du caoutchouc est donc une pratique bien établie et non imposée dans certaines régions du Congo. D'autre part, en 1914, la colonie du Congo belge a encore exporté 1.840 tonnes de caoutchouc de lianes et 409 tonnes de caoutchouc d'herbes, et en 1920 après la guerre, 383 tonnes de caoutchouc de lianes et 654 tonnes de caoutchouc d'herbes. Ce qui caractérise cette récolte durant la période de l'EIC, c'est que la demande mondiale du caoutchouc s'est accrue brusquement et que le prix moyen au kilo est passé, à la vente à Anvers, de 3,5 Fr (1888) à 10,21 Fr (1906). L'État Indépendant du Congo qui a des problèmes de trésorerie va, assez logiquement, promouvoir la récolte du caoutchouc, produit qui lui rapporte des devises. Les citoyens de l'EIC, c'est-à-dire les Congolais, en l'absence de monnaie, paient leurs taxes en nature de 3 manières : en donnant à l'état des journées de travail, en donnant à l'état des vivres ou en donnant à l'état une partie de la récolte du caoutchouc, du copal ou de l'ivoire. C'est l'état qui, selon la localisation de chacun, décide de quelle manière l'impôt sera payé. Encore faut-il voir la façon dont tout cela est mis en place. Lorsqu'il n'y a pas de compagnie, ce sont les agents de l'état qui recueillent et contrôlent l'impôt, mais lorsqu'il y a une compagnie, d'autres procédures ont été envisagées (article 8 du décret sur l'exploitation du caoutchouc 1893).

La compagnie concessionnaire ABIR faisait remplir par chaque otage des formulaires stipulant le nom de l'otage, le lieu d'origine de celui-ci ainsi que la date. Un exemple des mesures utilisées par l'agent de l'état, le lieutenant de l'armée belge Fievez dans l'Équateur en 1894 en réaction au refus de coopération de la part des Congolais : « devant leur mauvaise volonté manifeste, je leur fais la guerre. Un exemple a suffi, 100 têtes tranchées et depuis lors les vivres abondent dans la station. Mon but est, en somme humanitaire, j'ai supprimé 100 existence, mais cela permet à 500 autres de vivre. La terreur du caoutchouc allait être particulièrement sanglante dans la région du lac Tumba (Équateur). Le même Fievez allait ensuite exiger des mains coupées comme preuve du nombre de cartouches utilisées. L'un de ses exploits allait être soulevé par le député belge Lorand à la Chambre après avoir été relaté dans le journal allemand Kolnische Zeitung, un jour cet agent de l'état compta plus de 1300 mains coupées. Dans le Times du 18 novembre 1895. un missionnaire protestant relatait les méthodes barbares de l'administration congolaise. Fievez comparu en octobre et novembre 1899. Il fut acquitté. (Photo de missionnaires britanniques en compagnie d'hommes tenant les mains coupées de Bolenge et Lingomo victimes des milices de l'ABIR en 1904. C. Anti-Slavery International)

L'article 8 du décret relatif à l'exploitation du caoutchouc prévoit que les comptoirs peuvent payer à l'état 0.25 Fr par kilo de caoutchouc correspondant à la taxe devant être payée par le récolteur et qu'ils peuvent récupérer l'équivalent de ce paiement en caoutchouc chez le récolteur. Si cette procédure n'est pas utilisée, le chef

d'établissement devra fournir la justification que la redevance en nature a été dûment payée par les indigènes récolteurs. D'où les formulaires. Quant à Fievez, s'il avait fait ce dont il se vante et que cela soit prouvé, il aurait été lourdement condamné. Cette permission de récupérer en nature les taxes payées et le système des primes instauré plus tard ont été la source d'abus de la part de certains. Mais si ces pratiques n'arrivaient pas toujours aux oreilles de la justice, vu la superficie de l'état, celles qui étaient évidentes et prouvées ont toujours été condamnées suivant le code de justice répressive en vigueur dans l'EIC. CoBelCo garde sous silence le fait qu'un pasteur protestant a été condamné pour avoir incité les indigènes à ne pas récolter le caoutchouc et avoir menacé ceux qui se pliaient à cette exigence.

Le refus des Congolais de fournir du caoutchouc à l'état était sanctionné par des expéditions punitives causant morts et mutilations à l'opposé, de temps en temps les agents de l'EIC étaient condamnés. Cela a été le cas du sous-officier Durieux accusé d'avoir exécuté un homme et une femme liés ensemble, la sentence lui coûta deux mois de salaire, il terminera capitaine de cette même Force publique.

Voici des extraits des recommandations de Wahis, pour rappel gouverneur général de l'EIC au commissaire de district Sarrazyn en 1896: « quand la population n'exécute pas les engagements auxquels elle s'était soumise, il faut commencer par obliger le chef à venir s'expliquer au poste le plus voisin commandé par un Blanc ; s'il refuse de se présenter, on doit tâcher de la prendre lui et quelques indigènes importants du village, on les tient ensuite en captivité jusqu'à ce que les gens du village soient venus les réclamer et déclarent qu'ils exécuteront leurs engagements. Si une résistance par les armes se déclarait au moment où une troupe entre dans le village pour procéder à une arrestation, le chef de cette troupe peut faire usage de la force dont il dispose mais il doit toujours agir avec la plus grande modération ; la troupe doit toujours être commandée par un officier ou un sous-officier (lisez un agent de l'état) quand il s'agit d'exécuter une opération de guerre et que l'on aura par conséquent à recruter des populations, je n'ai pas besoin de vous recommander en outre que nos agents doivent se surveiller le plus possible là où ils sont en contact avec des missionnaires ».

Les citoyens de l'EIC, état où la monnaie n'existe pas, on trois moyens de payer leurs impôts : donner à l'état des heures de travail, fournir des vivres à l'état ou donner à l'état des matières exportables procurant des devises (copal, caoutchouc, ivoire etc.). Hors impôts, ces activités sont rétribuées et ne peuvent être imposées sans accord du citoyen. (Décret du 26 mai 1888 section XVII). Les expéditions punitives sont souvent causées par des troubles graves (crime rituel ou non, guerre entre clans etc. (Voir Blog ; *Rapport de la Force publique*) Les responsables des expéditions doivent justifier leurs décisions et leurs actes dans des rapports écrits. S'ils outrepassent leurs droits et que les faits sont prouvés, ils peuvent être punis par la justice répressive s'ils sont des administratifs ou par un conseil de guerre s'ils sont des militaires de la Force publique.

Au cours de son premier terme, le lieutenant Sarrazyn a été officier instructeur au camp d'Irebu. Pour son second terme, il a la charge de diriger un district, travail nettement différent, et reçoit les instructions du gouverneur Wahis, lequel précise en préambule les limites des actions éventuelles à mener (**non-exécution des engagements acceptés**) et la manière progressive de la mener (le chef, les notables, ...) **L'usage de la force ne peut être commandé que par un cadre assermenté.**

Certaines sociétés privées comme l'ABIR et la SAB utilisaient de mêmes méthodes en employant de véritables milices pour exiger des populations la récolte du caoutchouc. On peut voir sur une photo du C. Anti-Slavery International, Nsala, du district de Waha regardant les membres coupés de sa fille Boali victime des milices de l'ABIR. Voici quelques lignes assez descriptives écrites par l'officier danois Knud Jespersen et qui concernent la période 1898-1899 qu'il passa à Bala-Londji (Bala-Londzi près de Waka) : « d'après les règles de l'époque, chaque cartouche manquante doit être justifiée par une main humaine. Il est vrai que beaucoup d'entre elles provenaient de cadavres de guerriers tombés au combat mais il y a également des mains d'enfants, de femmes et de vieillards. Cela est prouvé par les invalides encore en vie. Il (il parle de lui à la troisième personne) trouve des agglomérations totalement abandonnées. Les fugitifs se groupent à l'intérieur des forêts... les soldats et leurs aides les y poursuivent pour les massacrer... ce qui explique que les fugitifs pénètrent très profondément en forêt. Les soldats et leurs aides parviennent cependant à expédier des pirogues chargées de butin et de prisonniers, adolescents et jeunes femmes dans le but de les vendre ou de les faire travailler pour eux dans leurs villages d'origine.

Le lendemain des ambassadeurs viennent se soumettre en promettant de travailler pour l'état. Jespersen leur rend alors les femmes et les enfants prisonniers malgré les protestations violentes et contrairement à la pratique courante de cette époque (Ils étaient souvent payés en femmes et en enfants). En effet les indigènes ne travaillaient qu'en vue de la restitution de leurs femmes, une femme par hotte de caoutchouc...une expédition punitive contre le village de pêcheurs de Ventri pour n'avoir pas livré la quantité imposée de poissons...le sergent Fariola est envoyé avec 10 soldats pour punir les récalcitrants ; l'attaque nocturne anéantit l'agglomération et le lendemain l'expédition rapporte une hotte de mains coupées... »

Rappelons d'abord qu'un tiers de la concession de l'ABIR (bassin de la Lulonga) a été sous le contrôle des esclavagistes arabisés et de la charia ainsi que l'entièreté de la concession de la Société du chemin de fer gérée

par la SAB (Bassin du Lomami). Les compagnies qui ont des comptoirs disséminés dans ces régions vastes comme plusieurs fois la Belgique, ont des gardes armés pour protéger ceux-ci et elles paient anticipativement les taxes des travailleurs récoltant le caoutchouc, taxes qu'elles peuvent récupérer en nature (Article 8 du décret relatif à la récolte du caoutchouc). Il n'y a jamais eu de district de Waha (?) dans l'EIC, quant à la photo de Nsala, elle est prise sur le seuil de la mission de Baringa par Madame Harris et a fait l'objet d'une enquête judiciaire.

L'officier danois Knud Jespersen a vécu 31 ans au Congo dont 9 ans au service de l'EIC dans le bassin de la Tshuapa (domaine de la couronne), sur la rivière Momboyo dans le pays de la récolte du copal durant son premier terme. Ses second et troisième termes sur la Tshuapa à Mondombe. Au cours de son séjour, suivant il a été atteint par la maladie du sommeil et renvoyé en Europe (2 ans) pour y être soigné. Il reviendra au Congo dans le district de l'Equateur, dans l'Aruwimi et dans le Sankuru avant de quitter le service de l'état pour le privé notamment à Basankusu. Ses souvenirs ont été écrits après son retour définitif au Danemark en 1930. (*Livre de souvenirs au Congo dont des extraits sont parus dans l'Expansion coloniale*). Certains de faits qu'il évoque : village de Ventri et sous-officier Fariola n'ont pas pu être retracés, ni l'épisode qu'il raconte, qui aurait dû avoir des suites judiciaires.

Plusieurs cas de révolte et de résistance ont entravé le travail morbide de ces milices qui n'hésitaient pas à entreprendre des représailles insensées. Quelques extraits du journal du sous-officier Louis Leclercq en 1895 qui participa à des représailles dans l'Aruwimi suite à une révolte en novembre 1894 : » 26 avril, 6 indigènes tués, village livré aux flammes. La tête de la colonne est attaquée par un parti d'indigènes ...deux morts et quatre blessés mortellement...17 avril ...parti avec 80 hommes pour le village de Baourou, une quinzaine de personnes tuées... 23 avril .0..arrivée à Iteke, brûlé le village ainsi que Yambi aval...arrivée à Yambi amont ...brûlé le village. 26 avril...arrivée à Yambumba à 11H40, Je fais brûler le village après quelques instants d'une fusillade bien nourrie les indigènes prennent la fuite en laissant treize des leurs sur le terrain. Je fais mettre le feu aux cases. [Ensuite il parle de villages incendiés les 27, 28 et 29 avril.] Le 1^{er} juin, attaque du poste de Mokanga (Bakonga ?) par les indigènes. Le poste a mis les Noirs en fuite et leur a tué plus de 50 hommes. Les têtes des 18 principaux tués et le corps du grand chef d'Ilondo ont été apportés le lendemain par le chef du poste à Basoko.

[Note : fait suite le récit de nombreux villages incendiés, de nombreuses têtes coupées et donc de nombreux morts. Ces représailles prirent fin le 12 août.

Ces événements n'ont strictement rien à voir avec la récolte du caoutchouc et ne sont pas le fait de milices mais de troupes régulières de la Force publique. La guerre contre les Swahilis arabisés esclavagistes vient de se terminer par une victoire de la Force publique (fin 1894) mais certains chefs arabisés essaient de quitter le Congo via des peuplades amies chez qui ils organisent parfois des petites poches de résistance. La Force publique a pour mission de les capturer ou de les détruire et de mettre à raison les peuplades qui les aident. Au moment des faits évoqués, Louis Leclercq n'est pas sous-officier, mais sous-lieutenant de la Force publique. Le fait de brûler les cases est une pratique empruntée aux autres pays colonisateurs. La construction des cases étant un travail communautaire, l'autorité s'assure de la sorte un temps appréciable de tranquillité. La récolte du caoutchouc dans l'Aruwimi a été organisée quelques années plus tard par l'administration de l'EIC et pas par des compagnies privées.

Auguste Jacques ancien chef de la force antiesclavagiste belge sur le lac Tanganyika sera nommé baron et général. Entretiens il dirigera la récolte du caoutchouc de 1895 à 1898 dans le district du lac Léopold II. Il a sa statue sur la grand place de Diksmude (Dixmude) en Belgique. Il est vrai qu'il se distingua pendant la première guerre mondiale. Georges Lorand lira à la Chambre le 28 février 1906 une des lettres écrites par Jacques à son chef de poste Leyder Mathieu.

« Monsieur le chef de poste,

Ces gens d'Inongo sont venus couper des lianes à caoutchouc à Iballi (Note : les lianes ne devaient pas être coupées mais incisées). Vous devez taper sur eux jusqu'à soumission absolue ou extinction complète. Prévenez encore une toute dernière fois les gens d'Inongo et mettez aussitôt votre projet à exécution de les accompagner dans le bois ou bien rendez-vous au village avec une bonne trique. Au premier chimbeke, adressez-vous au propriétaire : voilà un panier, tu vas le remplir de caoutchouc. Allez file dans le bois et tout de suite et si dans 8 jours tu n'es pas revenu avec 5 kg, je flambe ton chimbeke. Et vous flambez comme vous l'avez promis. La trique servira à chasser vers le bois ceux qui ne veulent pas quitter le village. En brûlant les cases une par une vous ne serez pas obligé d'aller jusqu'au bout avant d'être obéi.

P.S. Prévenez-les que s'ils coupent encore une liane, je les exterminerai tous jusqu'au dernier.

Leyder Mathieu fut jugé à Boma suite au meurtre d'un Congolais qui fera grand bruit dans la presse internationale avec pour résultat la mise en branle du système judiciaire de l'EIC et la condamnation de ce dernier à plusieurs années de prison au Congo. Il sera également révoqué.

Les officiers responsables de la récolte du caoutchouc ont pris l'habitude de diviser leur zone en secteurs attribués aux différents villages pour que les récolteurs n'aillent pas récolter n'importe où en risquant de créer des conflits

avec les récolteurs d'autres villages. Manifestement ici, les récolteurs d'Inongo (ceux sous la responsabilité de Leyder) ont été dans la parcelle réservée à ceux d'Ibali et ce qui est plus grave y ont coupé les lianes. (On récolte plus de caoutchouc en coupant les lianes, mais on n'en récolte qu'une seule fois.) Cette lettre est en fait un reproche fait à Leyder de ne pas mieux s'occuper de ses récolteurs. Jacques redoute surtout les conflits claniques qui peuvent s'étendre à toute une région alors qu'ils peuvent être évités. CoBelCo en joignant la lettre de Jacques et le jugement de Boma, semble rendre Jacques responsable du méfait de son chef de poste. La condamnation de celui-ci à quelques années de prison montre qu'il a donné de manière inconsidérée des coups ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner et sans préméditation. (Code pénal de l'EIC, livre II, section 1 : de l'homicide et des lésions corporelles volontaires)

Je me refuse à comparer Jacques et Lorand ; le premier, un peu plus âgé que le second est colonel au début de la guerre 14-18 et fait toute celle-ci au front où son activité est déterminante dans l'arrêt de la retraite des troupes belges sur l'Yser et déterminante aussi sur la victoire. Il deviendra général et sera anobli pour cela. Quant au second, parlementaire belge et tribun, il passera toute la guerre à la Côte d'Azur et y mourra d'ailleurs un peu avant la victoire.

L'action et la parole ! C'est l'occasion ici de rappeler que de nombreux officiers et sous-officiers de la Force publique (même certains qui étaient emprisonnés) sont revenus défendre leur pays sur le front belge et y ont été tués.

En 1899, Léopold II eut à deux reprises quelques sentiments furtifs de désapprobation face aux nombreux actes barbares perpétrés à l'encontre des Congolais en priant par l'entremise de Liebrechts le gouverneur général de l'EIC de faire respecter les lois et les règlements. Quelques poursuites tapageuses engagées par l'RIC à l'encontre de certains de ses fonctionnaires étaient organisées en réponse aux attaques de certains milieux en Europe qui s'indignaient de certains témoignages de violences perpétrées à l'encontre des Africains.

Le problème était impossible à résoudre pour Léopold II, vu l'étendue de la zone de récolte du caoutchouc, vu le peu de tribunaux, de juges et leur répartition, vu également le peu de transport et la lenteur de ceux-ci soit pour transporter les juges ou les témoins. Et pourtant des poursuites et des condamnations avaient été engagées bien avant les attaques mentionnées. Les missions protestantes étaient également un problème ; les nouveaux missionnaires arrivés vers 1897-98 étaient très différents de leurs aînés, plus agressifs vis-à-vis de l'état à tel point qu'on s'est demandé s'ils étaient uniquement des missionnaires. Il avait suffi de reporter sur une carte les lieux de troubles relatifs à la récolte du caoutchouc ; toujours près de certaines missions protestantes. Cela pouvait signifier que c'était les lieux où les observations étaient les plus pertinentes et c'est ce qu'on a cru jusqu'à ce que des plaintes aient été portées contre l'action de certains officiers dont il fut prouvé facilement qu'ils étaient en mission autre part, ou que l'état ait reçu des informations des chefs coutumiers de la région de Mompono, de Befori et de Etshutshu mentionnant les menaces de représailles proférées à leur égard parce qu'ils récoltaient du caoutchouc pour l'état.

Il n'en reste pas moins vrai qu'il y eut des violences répréhensibles à certains endroits, surtout celles qui concernaient l'emprisonnement des femmes (unité de travail essentielle des tribus) et qu'elles ne furent pas toutes punies.

En fait, CoBelCo parle si peu de la récolte du caoutchouc que je me sens obligé d'informer le lecteur. Au Congo, on trouve le caoutchouc dans la sève de certaines plantes : des lianes et des arbres (les Funtumias) en forêt et dans les racines de certaines broussailles dont le caoutchouc s'appelle caoutchouc des herbes. Il n'y a pas d'hévéas comme dans la forêt amazonienne ou de Ficus (originaires de Malaisie) comme en possèdent aujourd'hui beaucoup de gens chez eux, dont ils savent qu'il suffit d'arracher une feuille pour qu'un latex blanc s'écoule de la blessure.

Il suffit donc de blesser les plantes (incisions dans l'écorce) au moment de la montée de la sève et de récolter le latex qui coagule et sèche à l'air. Le latex contient environ 50% de caoutchouc sec. Les autochtones du Congo ne récoltent pas le latex ou très très peu pour le vendre aux factoreries, car ils n'en ont pas l'usage.

La récolte du latex n'est donc pas un travail pénible comme on le prétend souvent, si ce n'est que cela se passe en forêt, dans les endroits où poussent les plantes à latex.

Lorsque le caoutchouc devient une matière utile dans les pays industrialisés (fin du XIXe siècle) le Congo qui possède la majorité des forêts africaines devint automatiquement la source africaine la plus importante de caoutchouc, il suffisait de le récolter, de l'exporter et de le vendre sur les principaux marchés du moment (États-Unis, Grande Bretagne, France, Allemagne) où le prix moyen de vente était environ de 3,5 Fr le kilo.

Comme il l'a déjà fait pour l'ivoire, l'État Indépendant du Congo choisira le port d'Anvers comme marché du caoutchouc congolais, même si l'état et les entreprises belges sont peu acheteurs et utilisateurs de ce produit.

La récolte du caoutchouc a-t-elle utilisé beaucoup de main d'œuvre au Congo ? Au moment de la plus forte récolte (6.000 tonnes en 1901) les spécialistes des normes de main d'œuvre estiment les récolteurs à 2,5 % de la main d'œuvre masculine active sur la base d'une population totale de 12 millions de personnes, mais ces gens ne sont pas répartis uniformément sur toute la surface du pays. On ne se trompe pas beaucoup si on affirme que cela variait de région à région de 0 à 10 %.

En 10 années, de 1891 à 1901 on est passé de 81 tonnes d'exportation à 6.000 tonnes. Pour quelles raisons ? En 1891 entre Léopoldville et Matadi le caoutchouc a été transporté par porteurs, à partir de 1898 le transport a été réalisé par chemin de fer ce qui a réduit le prix de revient. Après 1898, le nombre de compagnies récoltant le caoutchouc a été multiplié par 6 ou 7 et le prix de vente moyen à Anvers en 1901 avait atteint 7,5 Fr le Kilo. Il passera à 10,21 Fr en 1906 avant de décroître rapidement. En 1901, Anvers était devenu le 4^{ème} marché mondial du caoutchouc (10 %) après les États-Unis, Liverpool et Hambourg.

On prétend que l'EIC et les compagnies ont pillé cette ressource naturelle du Congo ? Ce n'est pas exact. Des millions de boutures de lianes ont été plantées et des plantes à caoutchouc d'autres pays ont été introduites et mises en plantation dont l'Hévéa brasiliensis, le Manihot glaziovii et les Castilloa. Ce sont ces plantations qui ont permis l'effort de guerre de 10 millions de tonnes de caoutchouc en 1943-1944. Mais le caoutchouc a eu pour l'EIC une importance économique essentielle puisqu'en 1908 il représentait seul 70 % des exportations, donc de l'apport des devises. On ne peut pas nier qu'il fut important pour le développement du port d'Anvers et celui de certaines compagnies maritimes britanniques qui le transportaient, ni pour les compagnies belges et anglaises de bien manufacturés qui fournissaient alors à l'EIC l'essentiel de ses besoins.

Les autochtones ont-ils été eux-mêmes des commerçants de caoutchouc ? Dans certaines tribus du Sud, des chefs coutumiers ont fait récolter le caoutchouc par leurs gens et en ont stocké des quantités appréciables qu'ils ont vendu aux factoreries les plus généreuses. Mais ce fut une pratique très locale.

Certains pays ont violemment critiqué les pratiques de récolte du caoutchouc au Congo ! C'est exact et assez étonnant car ces mêmes pays étaient les plus gros acheteurs de caoutchouc à Anvers. Il aurait d'ailleurs suffi que le pays qui amenait le caoutchouc congolais en Europe (les armateurs anglais) cesse le transport et les pratiques critiquées auraient cessé avec l'arrêt des récoltes. Il semble donc qu'il y avait d'autres motivations pour ces critiques.